

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



CIRCULAIRE 080-20

Le 7 mai 2020

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Aurora Cannabis Inc. (ACB & FOA)
Regroupement d'actions**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Aurora Cannabis Inc. (TSX: «ACB») va consolider ses actions ordinaires en circulation. Le regroupement d'actions sur un ratio de un pour douze sera effectif à l'ouverture des marchés le 11 mai 2020.

CDCC - Détails du rajustement:

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur ACB seront rajustées comme suit :

- **DATE PRÉVUE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** Le 11 mai 2020
- **SYMBOLES DES OPTIONS:** ACB deviendra ACB1
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT:** 8 actions ordinaires d'Aurora Cannabis Inc. et une considération en espèces équivalente à 0.3333 (100 x 0.03333) d'un action d'Aurora Cannabis Inc. Le montant sera confirmé dans le cadre d'une nouvelle circulaire.
- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangé
- **NOUVEAU CUSIP :** 05156X 88 4
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 250,000 contrats

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt.

La Bourse - Détails du rajustement:

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le regroupement d'action et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options ACB seront transférées à la classe d'options ACB1 qui constitue le nouveau livrable.

Aurora Cannabis Inc.		
Prix de levée actuels	Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
0,50 \$	ACB	ACB1
1,00 \$	ACB	ACB1
1,50 \$	ACB	ACB1
2,00 \$	ACB	ACB1
2,50 \$	ACB	ACB1
3,00 \$	ACB	ACB1
3,50 \$	ACB	ACB1
4,00 \$	ACB	ACB1
4,50 \$	ACB	ACB1
5,00 \$	ACB	ACB1
6,00 \$	ACB	ACB1
7,00 \$	ACB	ACB1
8,00 \$	ACB	ACB1
9,00 \$	ACB	ACB1
10,00 \$	ACB	ACB1
11,00 \$	ACB	ACB1
12,00 \$	ACB	ACB1
13,00 \$	ACB	ACB1
14,00 \$	ACB	ACB1
15,00 \$	ACB	ACB1
16,00 \$	ACB	ACB1
17,00 \$	ACB	ACB1
18,00 \$	ACB	ACB1
19,00 \$	ACB	ACB1
20,00 \$	ACB	ACB1
21,00 \$	ACB	ACB1
22,00 \$	ACB	ACB1

Aurora Cannabis Inc.		
Prix de levée actuels	Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
23,00 \$	ACB	ACB1
24,00 \$	ACB	ACB1
25,00 \$	ACB	ACB1
26,00 \$	ACB	ACB1
27,00 \$	ACB	ACB1
28,00 \$	ACB	ACB1
29,00 \$	ACB	ACB1
30,00 \$	ACB	ACB1

Veillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

Exemple Numérique - ACB (ACB1)

Pour un membre détenant une position longue sur un put dont le prix de levée est 10,00\$ et considérant que le prix de fermeture de ACB du 06 mai 2020 est de 0,99\$, la valeur intrinsèque de cette option avant

L'ajustement sera :

Valeur Intrinsèque = 10,00\$ x 100 – 0,99\$ x 100

= 901,00\$

Après l'ajustement, la valeur intrinsèque de cette option sera:

Valeur Intrinsèque = Prix de levée x Multiplicateur – Nouveau prix du sous-jacent x

Nouveau livrable

= 10,00\$ x 100 – (0,99\$ x 12) x (100/12)

= 901,00\$

CDCC - Détails du rajustement – Contrats à terme sur action:

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR:** 11 mai 2020
- **SYMBOLE DES CONTRATS À** FOA deviendra KOA
- **TERME SUR ACTIONS :**

- **SYMBOLE DES BTIC:** BOA deviendra JOA
- **NOMBRE DE CONTRATS:** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR:** Inchangé
- **LIVRABLE PAR CONTRACT:** 8 actions ordinaires d'Aurora Cannabis Inc. et une considération en espèces équivalente 0.3333 (100 x 0.03333) d'un action d'Aurora Cannabis Inc. Le montant sera confirmé dans le cadre d'une nouvelle circulaire.
- **PRIX DE RÈGLEMENT:** Inchangé
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE:** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 250,000 contrats

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement - Contrats à terme sur action:

Les séries existantes de la classe des contrats à terme sur action FOA seront transférées à la des contrats à terme KOA constitue le nouveau livrable.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Gladys Karam
Directrice, Dérivés sur actions
Marchés financiers